

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2095

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

La loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 est ainsi modifiée :

- 1° Les IV et V de l'article 1^{er} sont abrogés ;
- 2° Les IX et X de l'article 4 sont abrogés ;
- 3° Le II de l'article 5 est abrogé ;
- 4° Le V de l'article 7 est abrogé ;
- 5° Le IV de l'article 19 est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer de la loi de finances rectificative pour 2021 (loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021) les dispositions prévoyant des gages qui n'ont pas été levés lors de l'adoption de ce texte.